

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D260

Séance du 28 avril - Convocation du 20 avril 2011

Compte rendu affiché le 3 mai 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme GLATARD, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Complexe sportif de l'Étang : tarifs complémentaires

Les tarifs d'utilisation des équipements sportifs, et notamment du Complexe de l'Étang, ont été approuvés par délibération en date du 14 décembre 2010.

Pour le Complexe de l'Étang, il peut y avoir des réservations uniquement pour les extérieurs du Complexe sans utilisation de l'équipement complet.

Une réflexion est lancée sur la possibilité de compléter les tarifs par un tarif particulier lorsque seuls les extérieurs du Complexe sont utilisés.

Cette question a été soumise à la Commission Vie Associative du 20 avril 2011 dont les propositions sont soumises au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération en date du 14 décembre 2010,
- VU le Budget communal,
- VU l'avis de la Commission Vie Associative en date du 20 avril 2011,
- **APPROUVE la création d'un tarif complémentaire Été pour l'utilisation des extérieurs du Complexe de l'Étang :**
 - **Boulodrome : 100 €**
 - **Extérieur +club house : 50 €**
 - **Extérieur sans club house : gratuit**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 avril 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2011
- Publication ou affichage le 03/05/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mai 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.